



**Syndicat CGT des Transports Urbains  
de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Drap, le 13 mai 2016

**Communiqué**

Depuis maintenant près de trois mois, une mobilisation exceptionnelle a pris racine en France pour combattre le projet de loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salariés.

Plus de 70 % de la population est opposée à ce projet de loi ainsi qu'à l'utilisation du 49.3. Les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont contraint le gouvernement à apporter des modifications au projet de loi, pour tenter d'en minimiser les impacts, mais le compte n'y est toujours pas pour les salariés et pour la CGT.

Le projet demeure inacceptable, inamendable et doit être retiré.

Les mobilisations et l'interpellation des parlementaires, choisies comme mode d'action unitairement par les organisations syndicales de salariés et de jeunesse, ont fait bouger les lignes, mettant le gouvernement dans l'impossibilité de faire adopter son projet par sa propre majorité.

Face à cela, il choisit le passage en force en utilisant le 49.3 !

Les salariés sont méprisés, les citoyens bafoués et leurs représentants ignorés.

La CGT condamne ce déni de démocratie et la brutalité affichée par le gouvernement. une seule issue, le retrait !

Alors que certains parlent d'avancées, d'autres dont le Medef, jugent que le projet est vidé de son sens.

Mais voilà ce qui est toujours dans le texte :

Il reste fidèle à son objectif de départ à savoir la primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche.

Cela aurait pour effet de faire voler en éclat le socle commun de protection et de garanties collectives pour tous les salariés et la mise en place d'autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises pour imposer des normes défavorables ... avec pour finalité, la mise en opposition entre les salariés et une course au dumping social au seul profit de la rentabilité financière des entreprises et des dividendes versés aux actionnaires.

Concourent à cette régression sociale :

Les accords de développement et de maintien de l'emploi.

Depuis la loi de 2013 des accords d'entreprise « défensifs » peuvent être conclus en cas de difficulté économique.

Ils peuvent imposer aux salariés des modifications de durée et d'organisation de travail ainsi que de rémunération, bien sûr en leur défaveur.

Désormais de tels accords régressifs seraient aussi possibles même si l'entreprise va bien !

Et fini le licenciement économique si un salarié refuse une telle modification de son contrat de travail.

L'entreprise ne sera pas tenue de faire un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et n'aura pas besoin de prouver qu'elle a des difficultés économiques

Le référendum-chantage. Possibilité pour les organisations syndicales minoritaires (30 % des voix aux élections professionnelles) de pouvoir demander un référendum pour valider un accord – régressif – signé avec l’employeur.

Ceci s’opposerait aux choix des salariés dans les élections professionnelles, mettant à mal le principe de représentativité des organisations syndicales et l’exercice du droit d’opposition. C’est en vérité un véritable déni de démocratie sociale dont il s’agit.

L’exemple de Smart aidant, on ne connaît que trop la sincérité d’un référendum placé sous le couperet de la délocalisation ou des suppressions d’emploi et le « libre arbitre » qu’il en résulte pour les salariés sommés de choisir entre garder la « garantie » de l’emploi ou leurs Garanties.

La modulation du temps de travail sur trois ans.

La possibilité offerte de pouvoir moduler l’organisation du temps de travail sur trois ans au lieu d’un an actuellement et de le faire sur neuf semaines, permettrait de fait à l’employeur de s’affranchir à l’obligation de majoration des heures supplémentaires.

Voilà donc quelques raisons, parmi bien d’autres, de s’opposer à la loi travail et c’est pour cela que, les Traminots étaient en grève le jeudi 12 mai.

Bon nombre d’entre-eux se sont rassemblés devant les grilles de la préfecture où une Délégation de l’intersyndicale a été reçue.

Mais cela ne suffit pas.

C’est pourquoi le Syndicat CGT RLA appelle de nouveau le Personnel de la Régie à se mettre en grève pour 24h00, le mardi 17 mai 2016.

**Il est primordial que le plus grand nombre soit  
présent à la grande manifestation.**

**Rassemblement à 10h00 devant la Gare Thiers.**

